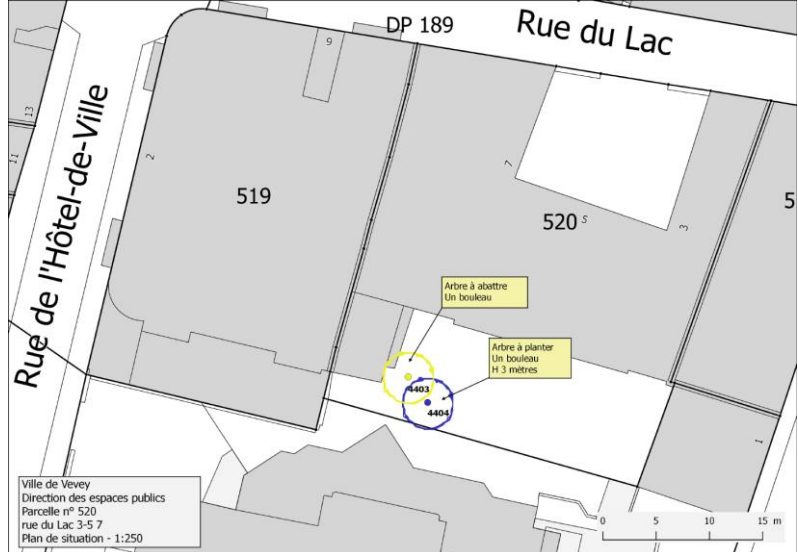


## REQUETE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE ET/OU TAILLE D'ARBRE(S) PROTÉGÉ(S)

Conformément au règlement communal du 16 août 2012 sur la protection des arbres (RPA), le propriétaire mentionné ci-après requiert une autorisation d'abattage pour les sujets ci-dessous :

Parcelle No	Situation et Propriétaire	Arbre(s) à abattre	Motif(s) – Arborisation compensatoire	Plan de situation
0520	Rue du Lac 3, 5 et 7  PPE Lac 3 – 5 - 7 p.a. Roland Savary Immobilier SA Le Bourg 15 Case postale 84 1610 Oron-la-Ville	Un bouleau verruqueux n° 4403	<b>Motif</b> Arbre mort  <b>Arborisation compensatoire</b> Un bouleau verruqueux d'une hauteur 3 mètres, n° 4404	

Le dossier peut être consulté à la

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

Rue du Simplon 16, 3<sup>ème</sup> étage,

du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les oppositions ou interventions seront libellées sur le document idoine.

**AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC :**

**Du 02 novembre 2018 au 03 décembre 2018**

## REQUETE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE ET/OU TAILLE D'ARBRE(S) PROTÉGÉ(S)

Conformément au règlement communal du 16 août 2012 sur la protection des arbres (RPA), le propriétaire mentionné ci-après requiert une autorisation d'abattage pour les sujets ci-dessous :

Parcelle No	Situation et Propriétaire	Arbre(s) à abattre	Diam. Cour.	Motif(s) – Arborisation compensatoire	Plan de situation
1040	Route de Blonay 35 Madame et Monsieur Francine et Eric Collaud Route de Blonay 35 1800 Vevey	Un thuya du Canada, thuya blanc n° 5129		<b>Motif</b> Arbre qui penche fortement sur la route. Instabilité racinaire  <b>Arborisation compensatoire</b> Un érable champêtre sur tige, circonférence de 20 cm	

Le dossier peut être consulté à la

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

Rue du Simplon 16, 3<sup>ème</sup> étage,

du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

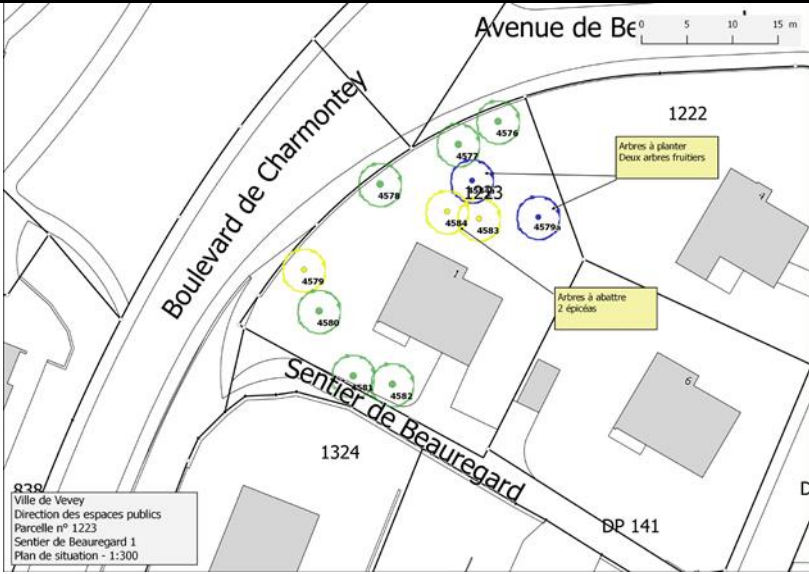
Les oppositions ou interventions seront libellées sur le document idoine.

**AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC :**

**du 02 novembre 2018 au 03 décembre 2018**

## REQUETE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE ET/OU TAILLE D'ARBRE(S) PROTÉGÉ(S)

Conformément au règlement communal du 16 août 2012 sur la protection des arbres (RPA), le propriétaire mentionné ci-après requiert une autorisation d'abattage pour les sujets ci-dessous :

Parcelle No	Situation et Propriétaire	Arbre(s) à abattre	Diam. Cour.	Motif(s) – Arborisation compensatoire	Plan de situation
1223	Sentier de Beauregard 1  Madame Jacqueline Telfser Sentier de Beauregard 1 1800 Vevey	Deux épicéas communs n <sup>os</sup> 4583 et 4584		<b>Motif</b> Arbres proches de la maison, avec rejets sur ancien élagage  <b>Arborisation compensatoire</b> Deux arbres fruitiers demi-tige de 10 cm de circonférence.	

Le dossier peut être consulté à la

**DIRECTION DES ESPACES PUBLICS**

Rue du Simplon 16, 3<sup>ème</sup> étage,

du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les oppositions ou interventions seront libellées sur le document idoine.

**AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC :**

**du 02 novembre 2018 au 03 décembre 2018**